

11 février 2014

Offre publique de rachat des actions propres au prix fixe à hauteur de 1,63% du capital-actions et des droits de vote



COSMO Pharmaceuticals S.p.A.

Lainate, Italie

COSMO Pharmaceuticals S.p.A., Via C. Colombo 1, 20020 Lainate, Italie («Cosmo» ou la «société») prévoit de racheter 244 500 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.25 EUR chacune (les «actions nominatives»), correspondant à 1,63% du capital-actions et des droits de vote de Cosmo, au moyen d'une offre de rachat publique. Le capital-actions de Cosmo actuellement inscrit au registre du commerce s'élève à 3 748 935.75 EUR et est divisé en 14 995 743 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.25 EUR chacune.

Les actions nominatives rachetées seront affectées à un nouveau plan de participation du personnel de Cosmo qui s'étendra sur les cinq prochaines années. Cosmo a besoin de 599 830 actions nominatives au total, soit 4% du capital-actions pour ce programme. A cet effet, Cosmo a convenu le 5 février 2014 de l'achat de 355 330 actions nominatives au total (soit 2,37% du capital-actions et des droits de vote de Cosmo) avec ses principaux actionnaires, comme indiqué ci-dessous, lesquels détiennent au total 59,24% du capital-actions et des droits de vote (l'«achat d'actions bilatéral»).

Le prix d'achat pour l'achat d'actions bilatéral et l'offre publique de rachat s'élève à 93.25 CHF par action nominative et correspond à la moyenne des cours de clôture des actions nominatives de la SIX Swiss Exchange SA pendant les 30 jours précédant la signature du contrat d'achat pour l'achat d'actions bilatéral, à savoir du 7 janvier au 5 février 2014. L'achat d'actions bilatéral aura lieu le 27 février 2014, simultanément avec le paiement du prix de l'offre publique de rachat. Les principaux actionnaires ne participeront pas à l'offre de rachat publique.

Si plus de 244 500 actions nominatives sont proposées au rachat, le nombre d'actions nominatives offertes à la vente sera réduit sur une base proportionnelle.

PRIX DE L'OFFRE 93.25 CHF par action nominative.

DELAI DE L'OFFRE du 11 février 2014 au 24 février 2014, 16h00 (CET).

OFFRE Les actionnaires qui veulent accepter l'offre de rachat publique sont invités à procéder selon les instructions de la banque dépositaire.

BLOCAGE DES TITRES Les actions nominatives offertes à la vente sont bloquées par les banques dépositaires correspondantes et ne peuvent plus être négociées.

PUBLICATION DU RESULTAT Le résultat de l'offre de rachat publique sera publié le 25 février 2014 dans un communiqué de presse de la société et sur le site de la société (www.cosmopharma.com).

VERSEMENT DU PRIX DE L'OFFRE Le versement du prix de l'offre contre la livraison des actions nominatives sera effectué le 27 février 2014.

DROIT DE TIMBRE SUISSE Le droit de timbre fédéral de négociation sera supporté par Cosmo.

INFORMATIONS NON PUBLIQUES Cosmo confirme ne disposer actuellement d'aucune information non publiée constituant un fait susceptible d'influencer le cours au sens des règles sur la publicité événementielle de SIX Swiss Exchange SA et devant être publiée.

ACTIONS PROPRES	Nombre	Part du capital et des droits de vote		
	141 270 actions nominatives	0.94 %		
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX QUI FORMENT UNE PARTIE DE L'ACHAT D' ACTIONS BILATÉRAL	Participation	Part du capital et des droits de vote	Nombre d'actions nominatives qui ont été vendues dans le cadre de l'achat d'actions bilatéral	
	Nombre d'actions nominatives			
Cosmo Holding SpA, Milan	6'183'550	41.24 %		247'342
dievini Hopp BioTech Holding GmbH & Co. KG, Walldorf (Allemagne)	1'539'191	10.26 %		61'568
Groupe d'actionnaires composé de:				
Heinrich Herz AG, Zurich,	1'160'500	7.74 %		46'420
Logistable Limited, Gibraltar				
Les actionnaires principaux détiennent au total 59.24% du capital-actions et des droits de vote de Cosmo et ne participeront pas à l'offre de rachat publique.				
AUTRES ACTIONNAIRES CONNUS DE LA SOCIÉTÉ DETENANT PLUS DE 3 % DES DROITS DE VOTE	Cosmo Holding SpA, Milano, forme un groupe d'actionnaires avec Roberto Villa, Lecco, Giuseppe Cipriano, Bergamo, Luigi Moro, Cairate, Massimo Pedrani, Gignese, Gianluigi Bertolli, Milan, Mario Giuseppe Sarirana, Milan, Alessandro Della Cha, Segrate, Hans Christoph Tanner, Horgen, Erica Marianne Tanner, Horgen, Suzanne Tanner, Purasca ainsi que Lambda Asset Management Ltd, New Providence/Nassau (Bahamas). Ce groupe d'actionnaires détient au total 7 507 346 actions nominatives, ce qui correspond à une part du capital et des droits de vote de 50,06%.			
Les actionnaires qui constituent un groupe d'actionnaires avec Cosmo Holding SpA ne forment pas une partie de l'achat d'actions bilatéral.				

DROIT APPLICABLE ET FOR JUDICIAIRE Droit suisse. Le for exclusif est Zurich.

INDICATION Le programme de rachat d'actions a été exonéré du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du chiffre 6.1 de la circulaire n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013.

La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a, respectivement 1156 CO.

The repurchase offer described herein is not made, directly or indirectly, in any country or jurisdiction in which such offer would be considered unlawful, or would in any way violate any applicable law or regulation, or which would require Cosmo Pharmaceuticals S.p.A. to amend the terms and conditions of the buyback offer in any way, or would require doing any additional filing with, or taking any additional action in regard to any governmental, regulatory or legal authority. It is not intended to extend the buyback offer to any such country or jurisdiction. Documents relating to the buyback offer may neither be distributed in such countries or jurisdictions nor sent into such countries or jurisdictions. Such documents may not be used for purposes of soliciting the purchase of any securities of Cosmo Pharmaceuticals S.p.A. by any person or entity in such countries or jurisdictions.

In particular, this offer is not made in the United States of America and may be accepted only outside the United States. Persons within the United States are not eligible to accept or otherwise participate in this offer. No offer to purchase securities is made to, and no offer to sell securities is solicited or will be accepted from, any such person. Neither this notice nor any other materials relating to the offer may be, directly or indirectly, distributed in, sent into or communicated by use of the mails or by any means or instrumentality of interstate commerce or of any facility of a national securities exchange, or otherwise, within the United States, and may not be used for the purpose of making an offer to purchase, or soliciting an offer to sell, any securities in the United States.

BANQUE MANDATEE CREDIT SUISSE SA

COSMO PHARMACEUTICALS S.P.A.	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives d'une valeur nominale de 0.25 EUR chacune	2 862 650	IT 000 416 746 3	COPN

Investment Banking • Private Banking • Asset Management

CREDIT SUISSE